

# DOSSIER D'INSCRIPTION 2022/2023

## Identité du pratiquant :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse :

.....  
.....  
.....  
.....

Téléphone : .....

Adresse mail :

.....  
.....

• Numéro de licence FFE (pour les personnes ayant pratiqué dans un autre centre équestre) : .....

• Nom du médecin traitant : .....

Téléphone du cabinet : .....

Adresse du cabinet :

.....  
.....

• Personne à contacter en cas d'urgence :

.....

Adresse :

.....  
.....  
.....  
.....

Téléphone : .....

**Identité du responsable légal pour les mineurs :**

Qualité : .....

Nom : ..... Prénom :

.....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Téléphone : .....

Adresse mail :

.....

.....

**Engagement des parents :**

Je soussigné(e) .....,

- M'engage à transmettre au centre équestre, les éventuels changements d'adresse, de coordonnées téléphoniques concernant les parents et les personnes à contacter en cas d'urgence.

- M'engage à régler l'intégralité des frais dus au titre du centre équestre à l'inscription, soit en totalité, soit en 3 chèques ( 1 par trimestre ).

En cas de non règlement, l'enfant ou l'adulte ne sera pas accepter en cours tant que le paiement ne sera pas régularisé et le parent sera redevable des sommes dûes.

Le club dégage toute responsabilité envers les mineurs en dehors des temps de cours ou de stage d'équitation. Le responsable du mineur s'engage donc à récupérer son enfant à la fin de son cours ou de son stage d'équitation, ou dans le cas contraire, d'en assumer toutes les conséquences.

**Autorisation parentale :**

Je soussigné(e)

..... déclare avoir le plein exercice de l'autorité parentale et autorise le moniteur d'équitation du club à prendre toutes les dispositions utiles, en cas d'urgence, en vue de

la mise en œuvre pour mon enfant des traitements médicaux et chirurgicaux qui pourraient s'imposer.

J'autorise :

Oui – Non,

Le club à reproduire et à diffuser les photographies et/ou vidéos réalisées par le club de ma personne ou de celle de mon enfant ; pour les usages exclusifs suivant : des supports vidéos, des illustrations de documents d'information, des illustrations de son site internet, des insertions dans sa page Facebook ainsi que la presse locale. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos/vidéos ne porteront pas atteinte à ma réputation ou à ma vie privée, ou à celle de mon enfant.

Fait à : ..... Le :

.....

Signature du responsable légal :

## **Règlement intérieur**

### **Article 1 : Organisation**

Toutes les activités de l'établissement équestre ainsi que toutes les installations dont il dispose sont placées sous l'autorité de Melle Nicoine Mary et Mme Schaeffer Stéphanie.

### **Article 2 : Discipline**

Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les membres doivent y observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer en particulier les consignes de sécurité fixées. En tout lieu et en toute circonstance, les clients sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis des enseignants (en particulier, ne pas contester le choix des monitrices concernant les montures) ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres préposés.

D'une manière générale, les usagers s'obligent à respecter les principes de

courtoisie et de respect mutuel qui doivent assurer la qualité des relations humaines du centre équestre.

Aucune manifestation discourtoise envers l'établissement, ses clients ou son personnel n'est admise.

Toute personne tenant des propos discourtois ou ayant une attitude incorrecte peut se voir exclure du cours temporairement ou définitivement du centre sans prétendre à la moindre indemnisation ni remboursement.

Les cavaliers doivent respecter les chevaux et le matériel mis à leur disposition :

- Les brosses, étrilles et cure-pied doivent être rangés après utilisation,
- Les étriers doivent être remontés en fin de séance,
- La sangle doit être reposée sur le siège de la selle,
- Les selles et filets doivent être rangés sur leurs emplacements et dans le bon sens,
- Le mors doit être lavé après chaque utilisation,
- L'aire de pansage doit être rangée / nettoyée / balayée après le cours

Concernant les chevaux :

- Pour chaque séance, il est demandé d'arriver 15 à 30 min avant le début de la séance afin de s'occuper correctement de sa monture et que les cours commencent à l'heure .
- Les chevaux/poneys doivent arrivés en séance, propres et les pieds curés. Un pansage mal fait de sa monture peut entrainer des blessures et l'inutilisation de celui-ci pendant un certain temps.
- 15 à 20 minutes sont souvent nécessaires après le cours afin de desseller, brosser et remettre son poney/cheval au pré.

### **Article 3 : Sécurité**

- Le centre équestre étant un lieu public, il est interdit de fumer sur l'ensemble de l'établissement (écurie, abords, paddocks, carrière), sauf parking voiture. merci de ne pas laisser vos mégots par terre.
- Pas de chiens même tenus en laisse
- Toutes les clôtures sont électrifiées ; surveiller bien vos enfants.
- Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux et autres animaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.
- L'accès aux locaux et aires de stockage et d'entretien (hangar à paille et foin, fumière, ...) est strictement interdit à toute personne en dehors du personnel.
- Le club house est mis gracieusement à la disposition des adhérents du club, merci de le respecter et de le conserver dans le bon état de propreté ( éteindre les lumières, fermer les portes ...)

## **Article 4 : Tenue**

- Les cavaliers doivent, pour monter à cheval, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages de l'Équitation Française (pantalons, bottines et chaps, chaussures à semelles plates interdites, casque et protection de dos recommandée)
- Les gants sont absolument nécessaires dès que les températures baissent et sont fortement conseillés.
- Les cavaliers et les accompagnants doivent avoir des chaussures adaptées à la discipline. Les sandales et nu-pieds étant strictement interdits.
- Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective du cavalier et être conforme à la norme européenne. Chaque cavalier doit acheter son propre casque pour les cours.

## **Article 5 : Licence, Assurance et prise en charge des mineurs.**

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité du club que durant leur séance d'équitation et durant le temps de préparation du poney/cheval. En dehors de ce temps, les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.

La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du Règlement intérieur.

## **Article 6 : reprises, leçons, prise en charge des enfants mineurs**

- Les inscriptions seront effectives dès la réception du règlement des cours (4 chèques ( 1 chèque par trimestre ) qui seront remis à Mary ou Stéphanie dès la rentrée . Il faut impérativement que les 4 chèques soient remis à la rentrée avant le 15 septembre pour l'année ( Septembre, octobre, Janvier et Avril ) . Le club ne sert pas de banque ( aucune facilité de paiement ne peut être envisagée ) .
- Les tarifs des reprises, cours particuliers et balades sont affichés ci dessous. Ils ne sont ni récupérables ni remboursables :
- Les cavaliers arrêtant leur forfait en cours de trimestre pour quelque raison que ce soit, ne peuvent prétendre à aucun remboursement ni récupération.
- L'accès au cours n'est possible qu'après règlement des forfaits.
- Les leçons retenues et non décommandées 24 heures à l'avance restent dues.

## **Article 7 : Application**

Je soussigné (représentant l'enfant ).....

reconnait avoir bien pris connaissance de l'ensemble du règlement intérieur du centre équestre et d'en avoir compris le sens.  
Je m'engage par ma signature à les respecter.

« Lu et approuvé » date Signature

**FORFAIT NON**  
**RECUPERABLE NON**  
**REMBOLSABLE**  
**Pas de cours pendant les**  
**vacances scolaires et jours**  
**fériés**

**Septembre : 60 euros**

**1 er trimestre 160 euros**

**2 eme trimestre 160 euros**

**3eme trimestre 160 euros**